SÉANCE DU 24 MAI 2023

<u>Présents</u>: MM. DEYMIE Christine, ANDREOLLO Bernard, CORDURIES Anne, FRAYSSINET Emilie, TREMOLIERES Alain, SOLIER Hélène, BARTHEZEME Nelly, CRAYSSAC Claude, FREDERIC Sophia, CAZOTTES Pascal, JOURNOUD Carole, MACIA IBORRA Pauline, BENEDET Jean-Pierre

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : JOURNOUD Carole

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023
- Désamiantage
- contrat Bourg Centre avenant 2022-2028
- convention FOL
- convention triennale mise à disposition installations sportives collège Eustache de Beaumarchais
- questions diverses

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11/04/2023

Madame Macia-Iborra et Monsieur Crayssac demandent la modification du tableau des indemnités comme suit :

Élu	Mandat	Indemnité de fonction	
Mme DEYMIE	Maire	24 504 € brut	
M. ANDREOLLO	Adjoint	6 352 € brut	
Mme CORDURIES	Adjoint	6 352 € brut	
Mme FRAYSSINET	Adjoint	6 352 € brut	
M. BENEDET	Délégué sport	2 823 € brut	
M. TREMOLIERES	Conseiller municipal	0€	
Mme SOLIER	Conseiller municipal	705 € brut	
M. CAZOTTES	Conseiller municipal	705 € brut	
Mme JOURNOUD	Conseiller municipal	705 € brut	
Mme BARTHEZEME	Conseiller municipal	705 € brut	
M. CRAYSSAC	Conseiller municipal	0 €	
	Vice-Président Val81	7 835 € brut	
Mme FREDERIC	Conseiller municipal	705 € brut	
Mme MACIA-IBORRA	Conseiller municipal	0€	

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11/04/2023.

II / DESAMIANTAGE TOITURES HALLE ET ATELIERS MUNICIPAUX

Avant de mettre en œuvre des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la halle et des ateliers municipaux la Commune doit procéder au désamiantage des toitures.

La commune souhaite donc déposer une demande d'aide financière auprès de la région au titre de l'Aide régionale pour le désamiantage des toitures en cas de solarisation en Occitanie/Pyrénées

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL								
CHARGES			PRODUITS		Subvention			
	Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	Origine	Financement total	obtenue oui/non		
60	Acquisitions foncières et immobilières	0€	0€	Subvention Région	60 600 €			
				Autres subventions publ.	0€			
61	Travaux	555 382 €	0€	Etat	0€			
	BENEZECH TP	115 529 €						
	AUTAN SOLAIRE	305 000 €		Europe	0€			
	GIRAUD SERIN	134 853 €		FEDER				
				FSE				
62	Matériel / équipement	0€	0€					
				Départements	0€			
				Communes et interco	0€			
63	Etudes	2 750 €	0€					
	FABETEC	2 750 €		Autres organismes publics	0€			
				Financements externes	0 €			
	Autres dépenses	0€	0€					
				Autres produits	0€			
				Autofinancement	497 532 €			
	TOTAL CHARGES	558 132 €	0€	TOTAL PRODUITS	558 132 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés – approuve cette demande de subvention

<u>III / BOURGS – CENTRE OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE AVENANT CONTRAT 2^{EME} GENERATION 2022-2028</u>

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Le présent avenant a pour objet de conforter le contrat Bourg centre de 1ère génération

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance au 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes VAL 81, le PETR de l'Albigeois et des Bastides, la Commune de Valence d'Albigeois en y associant le CAUE.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Valence d'Albigeois, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés - approuve l'avenant au contrat cadre 2ème génération Bourgs — Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 validé lors du comité de pilotage du 18 avril 2023 ci-annexé

IV / RENOUVELLEMENT CONVENTION FOL 2023-2026

La ligue de l'enseignement – FOL81 organise des spectacles de genres divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux, contes chorégraphiques, etc... pour l'école du Boutescure.

En contrepartie, la commune s'engage à verser à la ligue une participation annuelle dont le montant est précisé à l'article 2 de la présente convention.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention est arrivée à son terme et qu'elle doit être renouvelée pour la période du 30/06/2023 au 30/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de la convention pour la période du 30/06/2023 au 30/06/2026, et autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce renouvellement,

V / CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, LE COLLEGE EUSTACHE DE BEAUMARCHAIS ET LA COMMUNE DE VALENCE D'ALBIGEOIS – 2021-2023

Les départements doivent mettre à disposition des élèves et des enseignants des collèges les installations sportives nécessaires à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS)

Le département du Tarn s'est engagé dans des actions en faveur de la jeunesse et du mieux vivre dans le Tarn. Depuis plusieurs années, il participe au développement des équipements sportifs sur le territoire et à leur accessibilité par le plus grand nombre. Ainsi, des projets de création, de réfection et d'aménagement d'équipement sportifs sont soutenus par le Département. Ces équipements sont alors mis à disposition gratuitement des collégiens afin de participer à la mise en œuvre des programmes scolaires d'Education Physique et Sportive

Pendant la durée de la convention, en contrepartie de l'utilisation gratuite des installations sportives de la Commune de Valence d'Albigeois, le département s'engage à majorer les aides départementales

accordées dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (FDT) pour les éventuels projets d'investissement que celle-ci présentera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition gratuite des installations sportives entre le Conseil Départemental, le Collège Eustache de Beaumarchais et la commune de Valence d'albigeois – 2021-2023

VI / QUESTIONS DIVERSES

- Emilie FRAYSSINET présente le projet définitif du City Stade. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'enrobé drainant à base de sève de pin bio de couleur foncé pour une plusvalue de 8500 €
- Le cabinet ESQUERRE a fait une proposition pour le suivi des travaux de la salle des fêtes pour un montant de 32 500 € soit environ 5 % des travaux. Laurent pourrait peut-être suivre les travaux. Le conseil municipal prendra sa décision au moment voulu.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au classement des parcelles B648 et B625 dans le domaine public.

Antenne FREE

Madame le Maire rappelle le contexte : un administré a sollicité Free pour installer une antenne dans son jardin afin de répondre à la demande. Après avoir validé ce projet mais après discussion avec certains élus, le clocher de l'Eglise est proposé pour cette implantation. Madame le Maire précise que les deux opérateurs concurrents sont déjà implantés et couvrent la zone. Seul l'opérateur Free doit se développer car à terme, il ne pourra plus utiliser le réseau orange.

Madame Macia demande à lire un courrier de l'administré porteur du projet initial et Monsieur Crayssac témoigne que l'administré se sent dépossédé. Madame le Maire regrette que Free n'ait pas contacté la Commune avant tout projet, la redevance n'étant pas négligeable pour la collectivité (4000€/an minimum). Elle précise qu'un rendez vous avec Free a lieu le lendemain pour vérifier la faisabilité de ce projet validé par la majorité du Conseil Municipal.

- AXA France demande l'accord de la municipalité pour présenter une mutuelle seniors aux habitants de notre Commune. Le conseil municipal émet un avis défavorable par 4 voix pour (Deymié, Andreollo, Crayssac, Frédéric) et 9 contre
- Les travaux du local associatif n'ont pas débuté.
- La mise en place des panneaux de l'adressage a commencé.

La séance du Conseil municipal est levée à 22 h